

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 15/03/2016	Délibération n° 2016/06 – p1/2
Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2015	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décisions budgétaires	

Nombre de membres

En exercice : 34
Présents : 20
Votants : 24
Procurations : 04

L'an deux mille seize,
le quinze mars à vingt heures,

Délibération rendue exécutoire le :

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre vingt douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Convocation du Comité syndical en date du :
07/03/2016

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Affichage en date du :

Sont présents :
Roger DUPRÉ, Emile JOSSELINE, Stephan SILVESTRE, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Philippe FRANCINI, Philippe FISCHER, Régine LANGLOIS, Pierre BORNE, Christophe IPPOLITO, Corinne POIGNANT, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Vincent DELHOMME, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT, Claudia MARSIGLIO

Publication de la présente en date du :

Réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20160315-D-2016-06-DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016

Sont représentés :
Stéphane CHAULIEU ayant donné procuration à Philippe FRANCINI
Georgette REGNAULT ayant donné procuration à Corinne POIGNANT
Pierre JUNILLON ayant donné procuration à Gilles MATHIEU
Carole DRAI ayant donné procuration à Henri PETTENI

Sont absents excusés :
Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Joël PESSAQUE, Francis SELLAM, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Isabelle LAFON, Christian FOSSEYUEUX

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Comité Syndical approuvant au cours de cette même séance le compte administratif 2015,
Considérant qu'il convient, conformément à l'instruction comptable M14, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement par délibération,
Considérant le résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à + 875.610,42 €
Considérant le solde d'exécution de la section d'investissement qui s'élève à 621.489,56 € dans la mesure où l'autofinancement prévisionnel ne fait pas l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré à la majorité

(3 ABSTENTIONS -Christophe IPPOLITO,Carole DRAI, Henri PETTENI- et 21 voix POUR) :

Séance du 15/03/2016	Délibération n° 2016/06 – p2/2
Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2015	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décisions budgétaires	

Article 1 : décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, soit 875.610,42 € de la façon suivante :

- 300.000,00 € en section d'investissement
- 575.610,42 € en section de fonctionnement

Article 2 : dit que cette affectation du résultat de l'exercice 2015 sera reprise au budget 2016 de la façon suivante :

- En section d'investissement, à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 300.000 €
- En section de fonctionnement, au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 575.610,42 €

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Fait à La Varenne, le 15/03/2016

Le Président
Alain GUETROT



Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20160315-D-2016-06-DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016